

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA - Cohésion territoriale et appui aux  
communes – Conservatoire à rayonnement  
départemental

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME :  
CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE AVEC  
L'ASSOCIATION « LES AMIS D'EPSILON »  
AVENANT N°1

N° 2026 - D - 149

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Vu, l'arrêté n°22 du 6 mai 2026 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Vu, la décision n°155 du 11 juin 2025 approuvant la convention de partenariat pédagogique avec l'association « Les Amis d'Epsilon » pour des séances de travail et un concert,

Considérant l'annulation d'un concert de restitution d'élèves prévu le 11 janvier 2026 en raison de l'état de santé d'un membre du groupe.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvé l'avenant n°1 de la convention de partenariat pédagogique entre l'association « Les Amis d'Epsilon » situé Le Domaine, à Miniac Morvan et GrandAngoulême pour le conservatoire Gabriel Fauré ayant pour objet la modification de l'article 3 de la convention visée ci-dessus relatif aux conditions financières.

**Article 2** – L'avenant prévoit que GrandAngoulême versera au partenaire la somme de 1 840 € au lieu de 2 900 € initialement prévu.

**Article 4** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

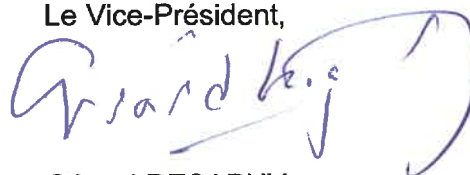
Reçu en Préfecture  
Le : 28 SEP. 2026  
Affiché ou notifié  
Le : 28 SEP. 2026

Angoulême, le 28 SEP. 2026

Par délégation,

Pour le Président,

Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

## **AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PRESTATION ENTRE L'ASSOCIATION LES AMIS D'EPSILON ET LE CONSERVATOIRE GABRIEL FAURÉ DE GRANDANGOULEME**

### **ENTRE :**

La communauté d'Agglomération du GrandAngoulême dont le siège se situe au 25 boulevard Besson Bey, 16000 à ANGOULEME

Représenté par son Président Xavier BONNEFONT, ou son représentant

### **ET :**

L'association « Les Amis d'Epsilon », dont le siège social se situe à Le Domaine, 35540 à MINIAC MORVAN

Représentée par sa Présidente, Madame Aurore COUTEAU

VU, la convention initiale du 16 mai 2025 précisant les modalités de partenariat avec l'association « Les Amis d'Epsilon » ;

VU, l'absence de l'un des membres du groupe dû à son état de santé, qui a entraîné l'annulation du concert initialement prévu le dimanche 11 janvier 2026 ;

VU, le maintien de la séance de travail du samedi 10 et du dimanche 11 janvier 2026 avec les 3 autres membres.

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIIT –**

#### **Article unique : MODIFICATION DE L'ATICLE 3 « Conditions financières »**

En raison de l'annulation du concert du partenaire, et de l'impossibilité de trouver une autre date, la rémunération initialement prévue à hauteur de 2 900 € pour sa venue les 10 et 11 janvier 2026 est modifiée.

La rémunération revue est calculée de la manière suivante :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Frais pédagogiques pour les 3 intervenants englobant : <ul style="list-style-type: none"><li>- préparation pédagogique en amont de la venue</li><li>- animation de 3 groupes de travail le samedi 10 et dimanche 11</li><li>- arrangement de partitions à destination des élèves participant au projet</li><li>- participation au concert de restitution le dimanche 11 janvier</li></ul> | 950 €    |
| Frais de déplacement en train Paris – Angoulême pour 2 personnes A/R (sur présentation du justificatif)                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 194 €    |
| Frais de déplacement en véhicule personnel pour 1 personne (10CV) Miniac-Morvan / Angoulême (850km x 0.45cts, sur présentation du justificatif)                                                                                                                                                                                                                                           | 382,50 € |

|                                                                                                          |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Frais d'hébergement pour 3 personnes (90€/nuit par personne sur présentation du justificatif)            | 270 €          |
| Frais de restauration pour 3 personnes pour 1 repas (14,50€ / personne sur présentation du justificatif) | 43,50 €        |
| <b>TOTAL – REMUNERATION REVUE</b>                                                                        | <b>1 840 €</b> |

L'ensemble des autres dispositions de la convention du 16 mai 2025 demeurent applicables.

Fait à Angoulême, en 3 exemplaires originaux, le 27 août 2026

**Pour le conservatoire,**

Par délégation,

Pour le Président,

Le vice-Président,

**Pour le Partenaire,**

Le représentant de l'Ensemble Epsilon,

**Monsieur Gérard DESAPHY**

**Madame Aurore COUTEAU**